

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 15

**Présents : Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Caroline DRIOL, Cathy PELOSO, Frédéric GEROMIN, Dominique CAPRON, Christophe CORBET, Anne IZABELLE, Antoine CREZE, Mireille BERTHUIN**

**Procurations : Astrid BOUCHARD à Cathy PELOSO, Thierry RUTGE à Coralie BOURDELAIN, Stéphane MASTROPIETRO à Fred GEROMIN**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : le 13 décembre 2024

### **DELIBERATION N°8**

#### **Objet : Demande de subventions pour réalisation de travaux d'urgence sur l'église communale**

Madame la Maire rappelle que la commune a fait réaliser un diagnostic de l'église communale entre mai et juillet 2024, afin d'évaluer et de prioriser les travaux d'entretien nécessaires sur ce bâtiment. L'étude ayant révélé des incertitudes concernant certaines parties de l'édifice, il est nécessaire de réaliser des travaux d'urgence consistant à la mise en place de mesures effectives et au cerclage des parties de l'édifice susceptibles de présenter des risques.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| Poste de dépenses | Montants HT | Financements                 | Montants |
|-------------------|-------------|------------------------------|----------|
| AMO               | 1 120€      | CC Le Grésivaudan (30%)      | 8 976€   |
| Maîtrise d'œuvre  | 3 800€      | Département de l'Isère (30%) | 8 976€   |
| Travaux           | 25 000€     | Autofinancement              | 11 968€  |
| Total             | 29 920€     | Total                        | 29 920€  |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE Madame la Maire à solliciter le Fonds de concours « Patrimoine » de la Communauté de Communes le Grésivaudan à hauteur de 30% du montant des travaux ;
- AUTORISE Madame la Maire à solliciter le Département de l'Isère dans le cadre de sa politique de soutien à la rénovation du patrimoine local à hauteur de 30% du montant des travaux ;
- AUTORISE Madame la Maire à mettre en œuvre et à signer tous documents relatifs à ce projet.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 17 décembre 2024

Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance  
Patrick Hervé



La maire  
Coralie Bourdelain

